

COIN technipharm

JUILLET/AOÛT 2023

UNE TECHNICIENNE AUX PARCOURS MULTIPLES

EN AVRIL 2020, CONSCIENTE DE LA PÉNURIE DES EFFECTIFS à laquelle de nombreux collègues faisaient face en raison de la pandémie, la technicienne en pharmacie d'Edmonton Melissa Olson a décidé de prêter main forte.

Elle a donc fondé son propre service de soutien à la pharmacie, qu'elle a sagement nommé « Eat. Sleep. Pharmacy. Repeat » (Manger. Dormir. Aller à la pharmacie. Répéter).

Comme elle l'explique, elle travaillait à l'époque dans une pharmacie spécialisée sans comptoir client, où elle était isolée de ses collègues. « Je me suis donc sentie confiante d'aller aider d'autres pharmacies. » Elle travaillait les soirs et les fins de semaine à titre de technicienne d'appoint dans diverses pharmacies, en espaçant ses missions de quelques jours pour se tester afin de s'assurer de ne pas être contaminée par la COVID.

Melissa n'avait jamais entendu parler d'un parcours professionnel de technicienne en pharmacie jusqu'à ce qu'une cousine des États-Unis lui indique que c'était un domaine de pratique émergent. À cette époque, elle avait abandonné des études de psychologie et venait de s'inscrire à un programme de sciences infirmières, avant de changer de cap pour suivre un cursus de techniques pharmaceutiques au Thompson Career College. Diplômée en 2002, elle a suivi plus tard une formation de transition au Selkirk College pour obtenir son agrément, le tout en

gérant sa vie de mère monoparentale de deux jeunes garçons.

Alors que la pandémie se calme et qu'un nombre croissant d'employés retourne au travail, l'entreprise de services de soutien de Melissa est en veilleuse, mais comme elle l'affirme : « Sans hésiter, j'irais aider les professionnels de la pharmacie parce que je sais qu'un grand nombre d'entre eux ont quitté la profession à cause du stress qu'ils ont subi, un stress auquel j'ai vraiment été chanceuse de ne pas avoir été exposée quand je travaillais. »

Entre-temps, Melissa s'est lancée au-devant de nouveaux défis. L'automne dernier, elle a été nommée au conseil d'administration de l'Association des techniciens en pharmacie de l'Alberta (PTSA) à titre de responsable de la défense des intérêts des membres. Tout en reconnaissant que son parcours d'adaptation à ce rôle a été « cahoteux », elle dit avoir récemment acquis « de nouvelles connaissances et un regain de confiance dans la voie à suivre ». Elle prévoit collaborer avec les techniciens de l'Alberta et de tout le Canada « pour les sensibiliser à notre rôle, à la façon dont nous pouvons être utiles à nos pharmaciens et à nos patients, et idéalement, pour élargir notre champ d'exercice ».

L'Alberta est l'une des rares provinces qui n'autorise pas encore les techniciens en pharmacie à administrer des injections, un retard contrariant pour beaucoup de membres de la profession. Melissa veut également défendre le droit des techniciens à effectuer d'autres tests au point de service que des prélèvements par écouvillon, ainsi que leur autorisation à manipuler et détruire les stupéfiants et les substances contrôlées. « À mon avis, ce sont des tâches dont nous pourrions soulager les pharmaciens parce que nous avons vraiment besoin d'eux du côté clinique. »

Parallèlement, Melissa Olson approfondit sa propre formation en vue d'obtenir une certification professionnelle en gestion de projets. Son directeur actuel, qui recommande cette certification à certains de ses pharmaciens, a pensé qu'elle serait aussi une candidate idéale. « J'ai sauté sur l'occasion, dit-elle. En



plus de me permettre de renforcer des compétences que je pratique souvent, notamment en communication, documentation, organisation et direction, la formation m'aide à développer ma connaissance sur les quatre piliers du sens des affaires auxquels les techniciens comme moi n'ont pas été initiés. Elle m'aide aussi à consolider ma confiance en moi et à aligner mes objectifs sur ceux de mon entreprise. » Melissa entrevoit d'autres avantages à plus long terme : « Je pense que cette certification me préparerait si les techniciens avaient la chance de devenir titulaires d'un permis d'exercice, ou si je voulais lancer un nouveau programme qui pourrait être profitable pour les gens de la communauté que nous servons. »

Toujours dynamique, Melissa Olson a déjà repéré plusieurs domaines dans lesquels elle pourrait apporter son soutien à la profession et aux patients, notamment l'enseignement, la rédaction, « peut-être m'engager dans un travail communautaire, poursuivre ma formation, devenir conseillère en toxicomanie – je travaille beaucoup dans ce domaine, et je m'y suis pas mal attachée ».

PASSEZ EN REVUE toutes nos leçons de FC destinées aux ATP sur eCortex.ca

Toutes nos leçons de FC sont accréditées par le Conseil canadien de l'éducation continue en pharmacie (CCECP).



Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement : eCortex.ca

Coin technipharm a reçu l'approbation de



Un service éducatif offert aux assistants techniques en pharmacie canadiens par Teva www.tevacanada.com



Éditrice
Rosalind Stefanac

Journaliste
Sally Praskey

Directrice artistique
Lima Kim

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry
Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott B.Sc.Pharm.

Pam Fitzmaurice ATP

Mary Bozoian
Association canadienne des
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan RPhT, CPhT

Frédéric Dugas
Association québécoise des assistants
techniques en pharmacie

Margaret Woodruff
Humber College

Tana Yoon CPhT (É.-U.)

ProfessionSanté.ca

eCortex.ca

COIN TECHNI PHARM et COIN TECHNI PHARM FC
sont publiés par ProfessionSanté.ca,
une division d'Ensemble IQ
1425, boul. René-Lévesque O., 2^e étage,
Montréal (Québec) H3G 1T7

Ces publications sont accessibles sur ProfessionSanté.ca

Ce document ne peut être reproduit en tout
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.

Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que
nous parlions dans *Coin technipharm* ?

Envoyez vos idées et vos
commentaires à Vicki Wood
vwood@ensembleiq.com

Un service éducatif offert aux assistants techniques
en pharmacie canadiens par Teva
www.tevacanada.com



Visitez nos sites Web
www.ProfessionSanté.ca
www.tevacanada.com

NOUVELLES

Le PTCB lance un nouveau certificat

LE PHARMACY TECHNICIAN CERTIFICATION BOARD (PTCB), un organisme établi aux États-Unis, a lancé un nouveau certificat en préparation non-stérile destiné aux techniciens. Ce nouveau titre reconnaît la compétence des techniciens en pharmacie communautaire qui créent des préparations personnalisées pour des patients dont le traitement exige des formes pharmaceutiques non disponibles sur le marché.

« Nous sommes heureux d'offrir aux techniciens cette nouvelle occasion de progresser dans leur carrière, déclare le chef de la direction du PTCB, William Schimmel. Ce certificat sera non seulement avantageux pour les techniciens, mais il élargira aussi la capacité des pharmacies communautaires de fournir des formules posologiques adaptées aux besoins particuliers de chaque patient. »

Les techniciens qui suivent cette formation spécialisée pourront acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour gérer les risques inhérents à la préparation de médicaments, afin d'assurer la qualité des produits et de protéger la sécurité de leurs patients. Ce certificat complète le programme de certification des techniciens en préparation stérile, qui évalue les connaissances et compétences des techniciens spécialisés en préparation de médicaments dans des environnements stériles tels que les hôpitaux, les centres de perfusion à domicile et d'autres installations de préparation, afin de prévenir toute contamination.

Le PTCB a également annoncé de nouvelles nominations au comité d'experts chargé d'établir et d'administrer les programmes de certification. Le comité comprend 14 membres, dont les techniciennes en pharmacie nouvellement nommées Tara McNulty et Stephanie Rice-Erienbusch, qui se joignent à leur collègue Tiffany Kofroth, actuelle vice-présidente du comité.

Le PTCB offre actuellement 11 certificats, ainsi que trois titres professionnels : Certified Pharmacy Technician (CPhT), Compounded Sterile Preparation Technician (CSPT), et Advanced Certified Pharmacy Technician (CPhT-Adv).

Conservation et entreposage de documents : le NLPB impose de nouvelles exigences

LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 EST LIMITE D'ENTRÉE EN VIGUEUR de la version révisée des normes d'exploitation des pharmacies communautaires (revised Standards of Pharmacy Operation – Community Pharmacy) promulguées par le Conseil de la pharmacie de Terre-Neuve-et-Labrador (Newfoundland and Labrador Pharmacy Board – NLPB).

Approuvée par le NLPB en août 2022, cette révision modifie les normes relatives à la conservation et l'entreposage des dossiers de patients, notamment en supprimant le délai minimal de conservation des dossiers physiques en présence d'une copie électronique.

À propos des dossiers de patients, les normes révisées précisent qu'ils « doivent être conservés dans un format sécurisé (physique ou électronique), mais facilement accessible pendant un minimum de 10 ans ». Si elles n'imposent pas de conserver les dossiers de patients physiques en présence d'une copie électronique, les normes exigent que des processus soient mis en place pour s'assurer que les dossiers électroniques soient complets et sécurisés avant de détruire les originaux physiques.

Le NLPB recommande à chaque pharmacie de mettre en place des politiques et procédures indiquant comment les dossiers doivent être traités, conservés, entreposés et détruits. Il suggère quelques questions à prendre en considération dans l'élaboration de ces politiques et procédures :

- À quelle fréquence les dossiers électroniques sont-ils sauvegardés? Si la pharmacie devait restaurer une sauvegarde, sur combien de jours s'étendraient les documents physiques à renumériser?
- Quels sont les processus prévus pour s'assurer que les images d'ordonnances numériques sont systématiquement mises à jour en cas de modification ultérieure, telle qu'une modification verbale ou une clarification apportée à l'original?
- Quels sont les processus prévus pour s'assurer que les dossiers électroniques sont complets?

Les professionnels de la pharmacie doivent aussi noter que le dossier du patient comprend non seulement les ordonnances écrites et les copies écrites d'ordonnances verbales, mais aussi les formulaires de documentation clinique et les comptes rendus relatifs aux consultations et évaluations du patient et à la préparation et l'emballage de ses médicaments.

L'ACP appelle à commenter la version révisée de ses normes de pratique

L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PHARMACIE DE L'ALBERTA (PTSA) encourage ses membres à examiner le projet de normes de pratique des pharmaciens et des techniciens en pharmacie (Draft Standards of Practice for Pharmacists and Pharmacy Technicians – SPPPT) proposé par l'Ordre des pharmaciens de l'Alberta (ACP), et à faire parvenir leurs commentaires directement à l'Ordre.

Entrées en vigueur en 2007, les normes de pratique de l'ACP ont été relativement peu modifiées depuis, malgré l'immense évolution de la pratique pharmaceutique au cours des seize dernières années. « Le projet de normes révisées tient compte de l'évolution de notre environnement de soins de santé et des attentes du public, tout en conservant les dispositions importantes des normes actuelles », explique Jeff Whissell, registraire adjoint de l'ACP.

Après avoir examiné la version initiale du projet de normes, la PTSA a formulé plusieurs recommandations, visant notamment à privilégier une approche « d'orientation » plutôt que de « supervision », ainsi qu'à éclaircir les rôles des employés non-agrèés de la pharmacie.

L'ACP a modifié le projet de normes en fonction de ces commentaires, toutefois comme nous l'a précisé Teresa Hennessey, administratrice de la PTSA, « d'autres modifications devraient encore être apportées au cadre, notamment aux normes de pratique, afin de tenir compte du champ d'exercice actuel des techniciens en pharmacie et d'éclaircir les rôles des assistants en pharmacie non-agrèés. Nous avons hâte d'examiner la prochaine version ».

À l'heure actuelle, la dernière étape du processus d'examen, soit la consultation auprès des membres agrèés et d'autres parties intéressées, est en cours jusqu'au 12 juillet. Une fois cette période de consultation terminée, l'ACP passera en revue l'ensemble des commentaires et questions et rédigera une version révisée du projet de normes, en vue de la soumettre au conseil avant la fin de l'année.

Le comité de défense des intérêts des membres de la PTSA, qui examine actuellement les normes pour fournir d'autres commentaires à l'ACP, invite les techniciens à se joindre à lui.

Le projet de normes est accessible à la page : <https://abpharmacy.ca/draft-standards-practice-pharmacists-and-pharmacy-technicians>.

Les assistants en pharmacie peuvent immigrer plus rapidement au Canada

LES ASSISTANTS EN PHARMACIE PEUVENT DÉSORMAIS présenter une demande de résidence permanente au Canada par l'intermédiaire du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) du système Entrée express dans le cadre d'une initiative visant à remédier à la pénurie de main d'œuvre dans le réseau des soins de santé.

Les « assistants techniques en pharmacie » et les « assistants en pharmacie » figurent parmi les 16 nouvelles désignations d'emplois qui ont été ajoutées à la liste des professions admissibles en vertu du Programme des travailleurs qualifiés.

« Nous utilisons tous les outils à notre disposition pour remédier aux pénuries de main d'œuvre, en particulier dans les secteurs essentiels comme les soins de santé, la construction et le transport », a affirmé le ministre de l'Immigration Sean Fraser dans son annonce à propos des nouvelles professions admissibles en novembre 2022. « Ces changements aideront les Canadiens qui ont besoin de ces services, ainsi que les employeurs canadiens, en contribuant à constituer une main d'œuvre plus solide, sur laquelle nous pourrions compter pour propulser notre économie vers un avenir prospère. Je me réjouis d'annoncer l'élargissement des voies d'accès à la résidence permanente au Canada pour ces travailleurs en demande. »

Le site Web de recherche d'emploi du gouvernement fédéral, Jobbank, évalue les perspectives d'emploi des assistants en pharmacie au cours des trois prochaines années comme étant « bonnes » en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Saskatchewan, et « moyennes » à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec.

LA SÉCURITÉ EN CHIFFRES

Manitoba – Le 1^{er} juin 2022 a marqué le premier anniversaire du programme Safety Improvement in Quality (Safety IQ).

Nombre total d'incidents signalés

3 439 (458 pharmacies communautaires)

Conséquences des incidents signalés

1 415 incidents évités de justesse (incident détecté avant la délivrance du médicament au patient)

2 024 médicament délivré au patient

1 919 incidents médicamenteux n'ayant pas causé de préjudice au patient

105 incidents médicamenteux ayant causé un préjudice au patient

3 principaux types d'incidents

675 : erreur de posologie/fréquence

597 : erreur de médicament

535 : erreur de dosage/concentration

Source : Ordre des pharmaciens du Manitoba; rapport annuel 2022

Saskatchewan – statistiques de signalement d'incidents dans le système CPhIR de septembre 2013 (Phase I) jusqu'à la fin de décembre 2022

Nombre total d'incidents signalés :

41 148

Nombre total de pharmacies qui ont signalé au moins un incident : 447

Cinq principaux types d'incidents

9,510 : erreur de posologie/fréquence

7,062 : erreur de médicament

6,694 : erreur de quantité

4,445 : erreur de dosage/concentration

4,011 : erreur de patient

Conséquences des incidents signalés

Aucune erreur : **22 870**

Aucun préjudice : **16 962**

Préjudice : **1 293**

Source : Saskatchewan College of Pharmacy Professionals; rapport annuel 2022

La PAS en voie d'intégrer les techniciens en pharmacie

LE CONSEIL DE LA PHARMACY ASSOCIATION OF SASKATCHEWAN

(PAS) a donné son accord de principe pour intégrer les techniciens en pharmacie comme une nouvelle catégorie de membres.

« À l'heure actuelle, nous mettons au point les modalités de l'adhésion – des questions comme la représentation au sein du conseil et dans nos comités, déclare Michael Fougere, chef de la direction de la PAS. Mais ce sont des questions d'intendance; la décision [d'offrir l'adhésion aux techniciens] a été prise. » Il précise que l'adhésion devrait être accessible aux techniciens en pharmacie d'ici la fin de l'année.

Dans un effort pour encourager l'inscription des membres de la nouvelle catégorie, la PAS expliquera la valeur ajoutée que représente l'adhésion à l'Association. « Nous veillerons à ce que nos programmes et séminaires de formation reflètent les priorités des techniciens au même titre que celles des pharmaciens », ajoute Michael Fougere.

Par le passé, les techniciens de la province avaient leur propre association – la Pharmacy Technician Society of Saskatchewan – mais elle a été dissoute et la PAS prévoit offrir une solide solution de rechange. « Nous prévoyons certainement aider [les techniciens en pharmacie] en assurant leur représentation au sein de notre association et dans les programmes de formation, et en faisant réellement progresser la profession. »

En intégrant les techniciens en pharmacie, la PAS suit la voie tracée par d'autres associations telles que la Pharmacy Association of Nova Scotia (PANS) et l'Ontario Pharmacists Association (OPA).

L'OPO émet une mise en garde sur la protection de la vie privée des patients dans les messages électroniques

L'ORDRE DES PHARMACIENS DE L'ONTARIO

(OPO) déclare avoir constaté une hausse de l'utilisation de moyens électroniques non sécurisés par les professionnels de la pharmacie et d'autres professionnels de la santé pour communiquer entre eux et avec les patients aux fins suivantes : collecte de renseignements, prestation de services, éducation et tâches administratives. Ces moyens peuvent comprendre le courriel, les textos, les médias sociaux et les services de messagerie tels que WhatsApp

ou Facebook Messenger.

Or, d'après un article publié dans *Pharmacy Connection*, « L'utilisation de ces technologies plutôt que de systèmes comme le DME, les visualiseurs cliniques ou les plateformes de soins de santé sécurisées, peut présenter de graves risques pour la sécurité des renseignements de santé des patients, et éventuellement mener à des atteintes à la vie privée ». L'article souligne qu'à titre de dépositaires de renseignements de santé, les adhérents à l'OPO doivent respecter les règles établies dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, et ont l'obligation de prendre des mesures raisonnables pour protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels sur la santé. Ces mesures comprennent l'utilisation appropriée de dispositifs de protection

matériels, administratifs et techniques.

L'OPO recommande à ses membres de tenir compte des considérations suivantes avant de communiquer par messagerie électronique avec les patients et les prestataires de soins :

- Utilisation de dispositifs de protection électronique
- Chiffrement
- Nécessité du consentement éclairé
- Réduction au minimum des renseignements communiqués
- Exigences relatives à la consignation et la documentation
- Politiques, processus et formation

Pour en savoir plus, consultez la page [Electronic Messaging: What About Patient Privacy? – Pharmacy Connection](#).

face au quotidien



Todd Seals
Vivre avec le cancer

De vrais témoignages de vraies personnes

« Avant mon cancer, toute ma vie était centrée sur « un jour... ». Un jour je prendrai des vacances. Un jour je travaillerai moins. Un jour je passerai plus de temps avec ma famille ».

Lire le témoignage de Todd et plusieurs autres à [TevaCanada.com/FaceAuQuotidien](https://www.tevacanada.com/FaceAuQuotidien)



De l'information, des conseils et la perspective de personnes vivant avec une maladie chronique.

teva

La Fondation de la SCPH nomme une première représentante des techniciens à son conseil

BAL DHILLON EST LA PREMIÈRE TECHNICIENNE EN PHARMACIE à être nommée à titre de représentante de sa profession au conseil de la Fondation de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH). La Fondation a ajouté ce nouveau poste à son conseil pour représenter les points de vue du nombre croissant de techniciens en pharmacie qui sont membres de la SCPH.

Directrice de la gestion des stocks et des commandes au sein de la Provincial Health Services Authority de la Colombie-Britannique, Bal Dhillon compte plus de 25 années d'expérience dans la profession pharmaceutique. Après avoir obtenu un baccalauréat en sciences de l'Université Simon Fraser, elle a poursuivi sa formation pour obtenir le titre de technicienne en pharmacie agréée (RPhT), et a obtenu un diplôme d'instructrice provinciale du gouvernement de la Colombie-Britannique avant de terminer une maîtrise en administration des affaires spécialisée en gestion de processus et de projets. Le Project Management Institute lui a récemment décerné une certification en gestion de projets.

Parallèlement, Bal Dhillon conçoit et dirige des formations destinées aux professionnels de la santé sur les préparations stériles et non-stériles. L'une des chevilles ouvrières de la création de la Pharmacy Technician Society of BC (Association des techniciens en pharmacie de la Colombie-Britannique – PTSBC) en 2011, elle en est actuellement directrice de l'éducation.

Notes

teva

Les produits en
vente libre de Teva
Maintenant offerts dans
un tout nouveau
conditionnement



Dites-nous ce que vous en pensez!

Scannez le code QR pour nous faire part de vos commentaires sur notre nouveau conditionnement

OTC-CA-00018, 09/2022

Prescrire pour les affections bénignes

LES PHARMACIENS DE TOUTES LES JURIDICTIONS, sauf les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, sont désormais autorisés à évaluer les patients et à leur prescrire des médicaments pour une liste croissante d'affections bénignes dont le traitement est financé par les régimes publics. Dans ce contexte, les techniciens en pharmacie assument un rôle de soutien de plus en plus important auprès des pharmaciens.

Les pharmaciens de l'Ontario ont obtenu le droit de prescrire pour les affections bénignes le 1^{er} janvier 2023. À la Kristen's Pharmacy de Southampton, la pharmacienne et propriétaire Kristen Watt affirme que le rôle le plus important des techniciens à cet égard est d'intercepter les patients quand ils appellent ou se présentent pour poser des questions. Quand un-e patient-e demande à voir la pharmacienne, le technicien/la technicienne l'invite à préciser le motif de sa demande et lui envoie par message texte le lien à une application d'accueil où il/elle pourra remplir un formulaire d'évaluation des affections bénignes et prendre un rendez-vous. « Les techniciens savent très bien détecter les patients qui doivent être orientés de cette façon. Nous recevons de nombreux appels et visites chaque jour, et nous avons structuré notre

fonctionnement de façon à exiger un rendez-vous pour la plupart des consultations en pharmacie autres que les conseils sur les médicaments, mais je compte sur mes techniciens pour déterminer le type de rendez-vous nécessaire et pour le programmer adéquatement. »

Sheena Deane, vice-présidente de l'Association canadienne des techniciens en pharmacie, fait partie de l'équipe de Kristen. « Chaque fois qu'un-e client-e nous interroge sur l'une des affections bénignes de la liste, ou demande un produit de traitement pour l'une de ces affections, comme un comprimé pour les allergies ou un remède pour les piqûres d'insectes ou les éruptions cutanées, un lien au système de prise de rendez-vous lui est envoyé, explique-t-elle. Souvent, les gens

tentent de prendre un rendez-vous pour un enfant ou un homme souffrant d'une infection urinaire. Ces patients sont adressés à leur médecin de famille. » Un assistant se charge d'enregistrer les rendez-vous des patients qui ne savent ou ne peuvent pas s'orienter dans le système en ligne.

D'après Sheena Deane, depuis que les pharmaciens ont obtenu le droit de prescrire pour des affections bénignes « nous avons eu beaucoup de consultations pour des infections urinaires, des foulures, des dermatites atopiques et des allergies ». Elle reconnaît que « cela pourrait être en partie à cause de la saison et du fait que nous sommes une pharmacie de préparation. Les deux seules affections que nous n'avons pas encore vues sont l'impétigo et la dysménorrhée. »



Aperçu du droit de prescrire des pharmaciens*

Alberta : Première juridiction à accorder le droit de prescrire aux pharmaciens en 2007, l'Alberta demeure la région du Canada où les pharmaciens ont la plus large latitude en matière de prescription. Les pharmaciens y sont autorisés à prescrire pour 49 des 50 affections bénignes figurant dans la liste de l'Association des pharmaciens du Canada (« Common Ailment Prescribing in Canada »).

Colombie-Britannique : Depuis le 1^{er} juin 2023, les pharmaciens sont autorisés à évaluer les patients et à prescrire gratuitement pour les besoins de contraception et pour 21 affections bénignes.

Manitoba : Droit de prescrire pour 13 affections.

Nouveau-Brunswick : Droit d'évaluer et de prescrire pour 34 affections bénignes depuis 2014, moyennant des frais pour les patients. L'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick prend actuellement en charge les frais d'évaluation et de prescription pour 11 affections, mais les honoraires des pharmaciens ne sont pas encore couverts pour les 23 affections restantes.

Terre-Neuve-et-Labrador : Quatre affections ont récemment été ajoutées à la liste des affections bénignes couvertes par le Programme de médicaments sur ordonnance (NLPDP), qui en compte désormais 33.

Nouvelle-Écosse : Financement de 35 affections bénignes sur présentation d'une carte d'assurance-maladie de la province.

Ontario : Financement de l'évaluation et de la prescription pour 13 affections bénignes; six autres sont en voie d'être ajoutées à la liste d'ici l'automne 2023.

Île-du-Prince-Édouard : Le programme Pharmacy Plus PEI couvre les actes d'évaluation et de prescription des pharmaciens pour 35 affections bénignes courantes.

Saskatchewan : En février 2012, le gouvernement de la Saskatchewan est devenu le premier au Canada à financer la prescription pour les affections bénignes. Les pharmaciens ont le droit d'évaluer et de prescrire pour 27 de ces affections.

* Au moment de la mise sous presse.